

Une rentrée et des incertitudes

■ Les chantiers de l'année académique s'annoncent variés.

C'est vrai que cette année sera intéressante: avec la mise en application du décret Paysage 2.0 et les questions liées au refinancement des études supérieures, nous avons l'impression d'être à un tournant", confiait la semaine dernière Albert Corhay, recteur de l'Université de Liège (ULg).

Alors que la plupart des étudiants francophones reprennent ce lundi le chemin des cours, l'opposition tout comme les syndicats étudiants lui emboîtent le pas en assurant le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) d'un suivi attentif des dossiers de la rentrée.

Autonomie ou équité

Parmi ces derniers, la réforme de l'enseignement supérieur introduite par le décret Paysage 2.0 crée encore des remous. "Honnêtement, les polémiques de cet été nous ont prouvé que le texte voté en juin dernier par la majorité est encore beaucoup trop flou, confie, depuis l'opposition, le député Philippe Henry (Ecolo). A titre d'exemple, les règles encadrant les secondes sessions ont été diversement appliquées en fonction des établissements. Ce n'est pas normal et surtout, cela crée des inégalités

de traitements entre les étudiants."

Si la Fef (Fédération des étudiants francophones) fera de ce dossier un de ses points d'attention, le ministre Marcourt plaide pour un peu de souplesse. "Dans mon esprit, il y a une large autonomie des jurys.

Elle fait partie de l'autonomie de la réforme; ce sont eux qui sont les plus proches de la réalité du parcours de l'étudiant et ils doivent avoir l'autonomie nécessaire pour arbitrer les situations. Dans certains cas, heureusement très minoritaires, ils en ont profité pour durcir les études. J'ai interrogé l'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) sur le sujet: faut-il restreindre l'autonomie des jurys au motif que certains ont exagéré? J'attends les suggestions concrètes de l'ARES."

L'opposition sera-t-elle pour autant satisfaite? "Il reste d'autres problèmes car ce texte manque de rigueur. Nous devrons inévitablement le réclamer", prévient Philippe Henry.

Autre débat sera celui de l'inévitable refinancement des études supérieures. Pour y répondre dans un premier temps, Jean-Claude Marcourt a annoncé vouloir injecter, d'ici 2019, 106 millions d'euros que les établissements devront se répartir (ce qui ne sera pas

une mince affaire).

Mais, plus globalement, c'est la fin des enveloppes fermées qu'espèrent la plupart des acteurs dont le ministre lui-même, souhaitant du même coup revoir les règles de distribution des subsides qui, en fonction du nombre d'étudiants, créent une concurrence importante entre les écoles et les universités.

Vétérinaires et infirmiers

Enfin, deux dossiers concernant de nombreux étudiants seront gardés à l'œil. D'ici le mois de janvier, le ministre devra remettre aux normes européennes nos formations en infirmerie qui n'offrent aujourd'hui pas assez d'heures de pratique.

"L'adaptation du cursus est en cours, promet Jean-Claude Marcourt. Tous réseaux confondus, il y a consensus pour allonger le bachelier en quatre années. Je suis également sensible aux difficultés organisationnelles rencontrées par les hautes écoles; j'ai d'ailleurs demandé aux commissaires d'avoir un cadastre précis de l'offre de stage et nous envisageons de réintroduire ce cursus dans le dis-

positif résident / non résident."

Le dernier dossier délicat sera celui de l'instauration d'un éventuel filtre aux études vétérinaires.

Aujourd'hui, seule l'ULg propose un master

en la matière.

Elle avoue cependant ne plus pouvoir assumer le nombre d'étudiants qui s'y présentent, alors que l'Europe impose également un nombre d'étudiants maximum dans cette filière.

Le sujet est délicat, car seule l'Université de Liège avoue souhaiter un filtre qui ne fait pas partie des plans du ministre.

Ce dernier reconnaît du coup attendre un consensus de l'ensemble des recteurs (ce qui est loin d'être le cas).

BdO

D'ici le mois de janvier, le ministre Marcourt devra remettre aux normes européennes nos formations en infirmerie.